



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME**Construction d'un restaurant universitaire – Mandat d'études préalables à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise – Bilan de clôture**

Dans le cadre d'un état des lieux de la restauration étudiante au sein de la métropole dijonnaise engagé en 2022, deux problématiques avaient été mises en exergue, à savoir :

- L'absence d'une offre de restauration en centre-ville ;
- La saturation des infrastructures de restauration implantées sur le campus.

Ce diagnostic avait ainsi permis de mettre en évidence la nécessité d'accroître l'offre en direction des étudiants, tant au regard des effectifs actuellement recensés que des projections d'augmentation de ceux-ci au cours des années à venir.

Par la suite, dans la continuité de cet état des lieux, Dijon métropole, par voie de convention de prestations intégrées (CPI) portant mandat d'études, notifiée le 31 janvier 2025, a fait le choix de confier à la Société publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) la réalisation des études préalables à la construction d'un restaurant universitaire sur le Campus Nord de Dijon.

Depuis lors, l'intégralité des études nécessaires à la création du restaurant universitaire ont été réalisées par la SPLAAD, et sont désormais achevées. Elles ont notamment permis :

- D'une part, de réaliser les diagnostics préalables à l'opération (relevé topographique, détection réseaux, sondages de sol, etc.) ;
- D'autre part, d'arrêter le programme technique détaillé du projet.

Dans le cadre du mandat confié à la SPLAAD, et hors rémunération de cette dernière, le montant prévisionnel des dépenses à engager pour la conduite de ces études avait été fixé à 143 400 € TTC (hors rémunération SPLAAD).

Or, leur coût réel s'est finalement avéré nettement inférieur à l'estimation initiale, avec un total de dépenses réalisées de 59 445,30 € TTC (toujours hors rémunération SPLAAD), soit une consommation inférieure de 58,5% par rapport à ce qui était provisionné.

Le solde disponible de 72 194,70 € TTC de l'enveloppe financière du présent mandat d'études de 202 200 € TTC sera mis au profit du mandat de construction.

Parallèlement, le montant total des avances déjà réglées à la SPLAAD par la métropole s'élève à 48 000 € TTC.

En conséquence, le bilan présente un déficit de 11 445,30 € TTC. Cette somme sera donc versée par Dijon métropole à la SPLAAD dès l'approbation de celui-ci par le conseil métropolitain.

Enfin, s'agissant de la rémunération du mandataire, celle-ci s'est élevée à 70 560 € TTC, et a d'ores et déjà été intégralement réglée à la SPLAAD.

Pour mémoire ce dossier a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain le 26 juin dernier pour acter la convention de transferts de maîtrise d'ouvrage entre l'État et Dijon métropole, la convention de prestations intégrées entre la SPLAAD et Dijon métropole, une convention d'usage, une convention de financement faisant état de la région et du CNOUS comme co-financeurs et d'une autorisation de programme.

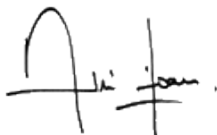
Vu le bilan de clôture du mandat d'études préalables pour la construction d'un restaurant universitaire, établi par la SPLAAD, et annexé à la délibération.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de donner quitus** à la Société publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) de l'accomplissement de ses missions d'études préalables à la construction d'un Restaurant universitaire sur le Campus Nord de Dijon ;
- **d'approuver** le compte de résultat de clôture arrêté tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **de prendre acte** que le solde disponible de 72 194,70 € TTC de l'enveloppe financière du présent mandat d'études de 202 200 € TTC est mis au profit du mandat de construction ;
- **d'approuver**, en conséquence, le versement à la SPLAAD, mandataire, de la somme de 11 445,30 € TTC, correspondant à la différence entre, d'une part, les dépenses réalisées par la société dans le cadre du mandat et, d'autre part, les avances déjà versées par la métropole au fur et à mesure de l'avancée des études.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

